

Nombre de Conseillers Communautaires :

- en exercice : 82
- présents titulaires : 49
- présents suppléants : 2
- procurations : 10
- abstentions : 0
- votants : 61

DÉLIBÉRATION n° 2018/248

L'an deux mille dix-huit et le 13 décembre à 19 heures, le Conseil Communautaire du Plateau de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 6 décembre 2018, s'est réuni, à la salle des fêtes d'ESPARROS, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO. Monsieur Olivier CLEMENT-BOLLEE a été désigné secrétaire de séance.

Présents titulaires : Mesdames et Messieurs, Bruno FOURCADE, Roger LACOME, Albert BEGUE, Maurice LOUDET, Jean-Louis FOGGIATO, Philippe SOLAZ, Francis ESCUDE, Michel PUECH, Henri FORGUES, Jean Marc BEGUE, Jean-Claude JACOMET, Régine SARRAT, Rose-Marie COLOMES, Jean-Paul LARAN, Fabienne ROYO, Pascal LACHAUD, Monique KATZ, Jean-Marc DUPOUY, Noël ABADIE, Catherine CORREGE, Eric DOUTRIAUX, Jean-Marie DUTHU, Loïg LE RUN, Gilbert FOURCADE, Alain DUCASSE, Jean BRILLOUET, Céline CASSAGNEAU, Olivier CLEMENT-BOLLEE, Elisabeth DUCUING, Bernard PLANO, Gisèle ROUILLON, Alain DASSAIN, Jean-Marie DA BENTA, Stéphanie LAGLEIZE, Pierre DUMAINE, Nicole MARQUIE, Stéphanie NOGUES, Dominique DEMIMUID, Michel SICARD, Suzanne SIMOIS, André DUPOUTS, Véronique MAZOUÉ, Christiane ROTGE, Charles RODRIGUES, Elisa PANOFRE, Aimé COURTADE, Valérie DUPLAN, André RECURT et François DABEZIES

Présents suppléants : Christine FAUGERE, Jean-Michel VIAU

Titulaires ayant donné procuration : Laurent LAGES à Stéphanie NOGUES, Jacques LAUREYS à Alain DUCASSE, Isabelle ORTE à Nicole MARQUIE, Jean-Pierre CABOS à Gisèle ROUILLON, Joël DEVAUD à Pierre DUMAINE, Monique MARTIN à François DABEZIES, André QUINON à Jean-Marc DUPOUY, Pascal AUDIC à Bernard PLANO, Elie FOURCADE à Henri FORGUES, Bernard PRIEUR à Jean-Marie DUTHU

Absents excusés: Daniel LERBEY, Hervé CARRERE, Jean-Claude CLARENS, Jean-Marie VIGNES, Maurice CABARROU, Jean-Pierre DUTHU, Jean-Pierre BAZERQUE, Alain PIASER, Nathalie SALCUNI, Madeleine SERIS, Jean-Manuel CAMACHO, Françoise PIQUE, Alain MAILLE, Zoulikha CHEBBAH, Philippe LACOSTE, Joëlle PEYRO, Joëlle VIGNEAUX, Guy RAYNAL, Jean-Paul COMPAGNET, Gérard SABATHIE, Didier FAVARO

Objet : Habitat - OPAH : Elargissement du périmètre de l'opération et signature des conventions partenariales

Il existait une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) depuis 2007 sur une partie du périmètre de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan, qui s'est achevée au 3 octobre dernier. La commission de pilotage réunie le 22 octobre 2018 a permis de faire le bilan de cette opération.

Les chiffres présentés témoignent du réel succès de ce programme sur la période 2013-2018 :

- financement de 170 dossiers portés par des propriétaires occupants,
- 6 dossiers de logements locatifs traités pour un total de 13 logements.

Sur préconisation des co-financeurs, la décision a été prise de renouveler le même type d'opération sur un périmètre élargi avec l'inclusion de la partie de la CCPL qui n'en bénéficiait pas (l'ex CC Neste Baronnie) (soit 57 communes au total) ainsi que la CC Neste Barousse (43 communes).

Il a été convenu que la CCPL soit maître d'ouvrage délégué pour mener à bien cette opération, en accord entre toutes les parties.

Dans ce cadre-là, la CCPL a lancé un marché public global pour confier à un prestataire le suivi et l'animation de la prochaine OPAH sur le périmètre des deux communautés de communes. L'ouverture des plis devrait intervenir en début 2019.

Le conseil de communauté est invité à autoriser :

- l'élargissement du périmètre de l'opération sur les deux communautés de communes,
- que la CCPL assume la maîtrise d'ouvrage déléguée de cette opération,
- qu'une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la communauté de communes Neste Barousse pour cette opération soit conclue avec les engagements respectifs de chacune des parties, ainsi qu'une convention partenariale avec les financeurs et partenaires locaux concernés par la thématique habitat.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix :

DECIDE

- d'élargir le périmètre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat à l'ensemble du territoire de la communauté de communes ainsi qu'au territoire de la Communauté de Communes Neste Barousse,
- d'assurer le portage et la maîtrise d'ouvrage déléguée de cette opération,
- de signer une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la Communauté de Communes Neste Barousse ainsi que tout document afférent à cette procédure,
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter des aides financières auprès de l'ANAH, de l'Etat, du Département des Hautes-Pyrénées et de la Région Occitanie,
- de signer une convention partenariale avec les organismes financeurs : ANAH, Etat, Département des Hautes-Pyrénées, Région Occitanie, et tout autre organisme financeur concerné par cette opération,
- d'autoriser Monsieur le président à signer toutes pièces utiles, dossiers ou documents utiles à l'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme,
Le Président



Affichée le 21 DEC. 2018

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20181213-2018-248-DE
Date de télétransmission : 21/12/2018
Date de réception préfecture : 21/12/2018